

# Université de Sherbrooke

## Résumé de l'évaluation périodique du programme de **Maîtrise en enseignement (M. Éd.)** de même que du Diplôme en enseignement

Faculté d'éducation  
Novembre 2001 à juin 2004

### *DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (2001-2002)*

La gestion de la Maîtrise est sous la responsabilité de départements ou secteur de la Faculté d'éducation qui assurent la formation en vue de l'enseignement aux ordres préscolaire/primaire, secondaire et collégial soit le Département d'enseignement au préscolaire et au primaire, le Département de pédagogie et le Secteur PERFORMA. Le programme s'adresse principalement aux enseignantes et aux enseignants provenant de ces trois ordres d'enseignement.

Les objectifs du programme sont: 1) d'approfondir ses connaissances dans le domaine de la psychopédagogie, 2) d'amorcer une spécialisation en didactique d'une ou plusieurs disciplines, 3) de mettre à jour ou de compléter ses connaissances en disciplines, 4) de développer ses connaissances et ses compétences professionnelles, tout en s'appuyant sur son expérience professionnelle, 5) d'analyser de façon systématique sa pratique professionnelle et 6) de s'initier aux méthodes d'intervention dans le milieu de l'enseignement. Le programme, qui compte 45 crédits, se présente sous la forme d'une structure modulaire dont les trois principaux axes sont la psychopédagogie, la didactique et la discipline. Les étudiantes et les étudiants ont l'obligation de suivre des activités dans au moins deux modules pour un minimum de 9 crédits et un maximum de 15 crédits chacun en plus de compléter les 15 crédits obligatoires du module Intervention et approfondissement. Ce dernier module comporte la réalisation d'un projet de recherche dont les résultats sont consignés dans un essai de 6 crédits.

Le Diplôme d'enseignement est un programme de perfectionnement de 30 crédits optionnels qui font partie intégrante de la Maîtrise. Normalement, les étudiantes et étudiants s'inscrivent d'abord au Diplôme; une fois ce programme complété, l'admission à la Maîtrise permet de compléter le module Intervention et approfondissement et d'obtenir le grade. Des microprogrammes de 2<sup>e</sup> cycle, offerts dans certains des domaines présents à la Maîtrise, peuvent aussi être reconnus une fois la personne admise au Diplôme ou à la Maîtrise.

La Maîtrise, comme le Diplôme, est conçue pour être poursuivie à temps partiel en milieu de travail et pour prendre en compte et mettre à profit l'activité professionnelle de la personne inscrite. Les méthodes et stratégies pédagogiques sont adaptées en conséquence.

### **Introduction**

L'évaluation périodique de la Maîtrise en enseignement a été entreprise de 1997 à 1999, mais la Faculté avait alors décidé de surseoir à cette évaluation au moment où l'Université décrétait un moratoire sur l'évaluation des programmes. Cette décision de la Faculté faisait suite aux commentaires, jugés trop négatifs, émis par le Comité institutionnel d'évaluation périodique des programmes des cycles supérieurs (C.I.É.P.S. à propos du Rapport d'autoévaluation. La reprise du processus d'évaluation suit l'adoption par le Conseil d'administration d'une nouvelle politique ainsi que d'un nouveau calendrier d'évaluation.

## **Le comité d'évaluation de programme (C.É.P.)**

Le C.É.P. fut constitué en novembre 2001 et était composé de huit membres : Pierre Paillé, professeur au département d'enseignement au préscolaire et au primaire (EPP) et président du comité, Patrick Vallières, étudiant au doctorat en Sciences de l'éducation et personne ressource pour le comité, Michel Boyer, professeur au secteur de gestion de l'éducation, Olivier Dezutter, professeur au département de pédagogie, Royal Lévesque, directeur du Secteur PERFORMA, Nathalie Ouellette, étudiante à la Maîtrise en enseignement, Richard Robillard, chargé de cours au département d'EPP et Lise Francoeur-Vincent, chargée de cours au département d'EPP.

## **Le processus d'autoévaluation**

### *Le prédiagnostic*

Le prédiagnostic représente un premier examen formel de la situation du programme à partir d'informations déjà disponibles. Parmi les éléments marquants du prédiagnostic, notons d'abord certains acquis dont le rapport de l'évaluation périodique du programme élaboré à la suite de la démarche réalisée au cours des années 1997 à 1999. Le travail du présent C.É.P. s'inscrit en continuité avec le travail déjà réalisé et vise surtout à en combler les lacunes ainsi qu'à compléter les démarches entreprises. En ce sens, plusieurs aspects du rapport du C.É.P. de 1999 sont considérés comme étant des acquis, particulièrement en ce qui concerne les aspects positifs du programme et certaines recommandations émises par ce groupe de travail.

Parmi les principaux enjeux et questionnements soulevés à l'étape du prédiagnostic, nous trouvons le passage des étudiantes et des étudiants du Diplôme à la Maîtrise, l'importance de la réflexion sur la pratique comme caractéristique fondamentale des activités des programmes, la pertinence d'une activité de synthèse et d'intégration en fin de programme, les conditions d'embauche et d'enseignement des professeurs et professeurs et personnes chargées de cours ainsi que les conditions d'étude des étudiantes et étudiants. Par ailleurs, un certain nombre de questionnements concerne la réforme du curriculum de l'école québécoise qui emprunte les orientations d'une approche par compétences. Le C.É.P. se questionne sur la pertinence de maintenir un programme de formation professionnelle par objectifs dans ce contexte ainsi que sur l'impact de la réforme sur les besoins de formation et sur l'inscription des enseignantes et des enseignants au Diplôme, à la Maîtrise et aux microprogrammes. Aussi, le C.É.P. se questionne sur le faible taux d'inscription aux programmes pour les ordres d'enseignement secondaire et collégial, de même que sur la pertinence d'une structure unique pour tous les ordres d'enseignement touchés par les programmes. D'autres questionnements importants concernent les taux de diplomation ainsi que les caractéristiques des programmes qui les distinguent des programmes du même champ d'étude offerts au Québec.

Les questions retenues par le CEP pour le plan d'évaluation en vue de la réalisation de l'évaluation ciblée concernent trois éléments spécifiques, c'est-à-dire la pertinence des programmes, la qualité des programmes ainsi que le recrutement de la clientèle.

Au plan de la **pertinence** des programmes les questions retenues étaient : 1) Quels sont les besoins de formation ainsi que les attentes des étudiantes et des étudiants inscrits aux programmes? 2) Est-ce que les contenus des cours ainsi que les méthodes pédagogiques employées correspondent aux besoins de formation et aux attentes des étudiantes et des étudiants inscrits? 3) Quelles recommandations les étudiantes et les étudiants auraient-ils à faire en vue d'améliorer la pertinence des programmes? 4) Qu'est-ce qui a amené les étudiantes et les étudiants à abandonner leur microprogramme ou les programmes de Diplôme ou de Maîtrise?

Au plan de la **qualité**, les questions retenues étaient : 1) Est-ce que l'organisation du programme, les conditions d'étude mises en place ainsi que les ressources disponibles facilitent la réalisation des objectifs de formation des étudiantes et des étudiants inscrits? 2) Quelle est la qualité du soutien fourni par le responsable pédagogique? 3) Quelles recommandations les étudiantes et les

étudiants auraient-ils à faire en vue d'améliorer la qualité des programmes? 4) La structure unique pour tous les ordres d'enseignement est-elle encore pertinente (cohérence)?

Enfin, au plan du **recrutement** de la clientèle les questions retenues sont : 1) Comment les étudiantes et les étudiants ont-ils été informés de l'existence des programmes? 2) Est-ce que les étudiantes et les étudiants sont suffisamment informés à propos des possibilités de formation qui s'offrent à eux en vue de faire des choix de formation éclairés et de bien s'orienter dans leur démarche d'études? 3) Les enseignantes et les enseignants en exercice non inscrits dans un programme universitaire actuellement seraient-ils intéressés de suivre une formation diplômante comme le Diplôme en enseignement ou la Maîtrise en enseignement, et à quelles conditions? 4) Quelles sont les informations et la publicité pertinentes à transmettre afin de rejoindre un plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants des différents ordres d'enseignement?

Le plan d'évaluation a reçu l'approbation du Conseil de faculté le 17 juin 2002.

### *L'évaluation ciblée*

Pour l'évaluation ciblée, le comité a dû faire, sur le plan méthodologique, des choix économiques et stratégiques. En fait, le problème au départ est qu'il ne s'agit pas de l'évaluation d'un programme, mais de plusieurs programmes (maîtrise, diplômes et microprogrammes), chacun avec son histoire propre, son type de clientèle, ses défaites comme ses réussites. Notamment, chacun des trois volets du programme principal (i.e., préscolaire/primaire, secondaire, collégial) aurait nécessité un comité à lui seul, en particulier au secondaire, où le programme est problématique et les solutions difficiles à cerner. Le comité a mis au point un design méthodologique adapté à ses possibilités de travail ainsi qu'aux nouvelles attentes de l'Université en matière d'évaluation périodique.

Afin d'apporter des éléments de réponse aux questions ciblées, trois méthodes de collecte de données ont été utilisées : 1) la commission, qui consiste à convoquer des personnels actuels et passés rattachés aux programmes à une rencontre avec les membres du C.É.P. afin de discuter de thèmes clés liés à l'évaluation qui concernent leur champ de compétences, 2) les «focus groups» ou interviews de groupe ainsi que les entrevues individuelles réalisées auprès de personnels actuels et passés ainsi qu'avec des étudiantes et des étudiants des programmes et 3) la collecte de documents variés et pertinents à l'évaluation. L'analyse des données fut réalisée à partir d'une technique développée par Pierre Paillé, président du comité, appelée «analyse par questionnement analytique» (Paillé et Mucchielli, 2003)<sup>1</sup>. L'évaluation ciblée a donné lieu à différentes pistes de développement.

Parmi les principales pistes de développement, il a été proposé :

- d'abandonner la structure unique pour tous les ordres d'enseignement et d'opter pour la création de trois programmes de formation distincts, chacun adapté aux besoins particuliers de sa clientèle;
- d'envisager, pour chaque programme, une étude plus précise et détaillée des besoins spécifiques de formation de la clientèle mais également de l'impact de la formation sur la pratique professionnelle des enseignantes et des enseignants, et ce, de façon systématique et continue;
- de repenser les nouveaux programmes en prise ferme avec les orientations de la réforme du curriculum de l'école québécoise;

---

<sup>1</sup> Paillé, P. et Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.

- de revoir la stratégie publicitaire et les méthodes de recrutement de la clientèle de chacun des nouveaux programmes et rendre plus actif, pour chaque ordre d'enseignement, le recrutement de la clientèle en sollicitant à la fois les individus, les employeurs et les institutions;
- de revoir la structure modulaire (i.e., psychopédagogie, didactique, disciplines) qui pourrait être remplacée par des modules liés à des champs de compétences établis en fonction des besoins de formation de la clientèle selon les ordres d'enseignement et les orientations de la réforme du curriculum;
- de réexaminer l'équilibre entre formation scientifique et développement professionnel au sein des programmes, particulièrement en ce qui concerne la préparation des étudiantes et des étudiants du Diplôme aux exigences de la Maîtrise et du plan de la recherche;
- de mettre en place et adopter un code de déontologie relativement à la rémunération pour les personnes chargées de cours et à la valuation des unités d'enseignement pour les professeures et professeurs;
- d'aménager une structure permettant une meilleure concertation entre les intervenants et les administrateurs des programmes afin d'assurer une plus grande cohérence au sein de la formation;
- finalement de prendre en considération, dans la révision des programmes, les principales recommandations du C.É.P. 1999 qui restent pertinentes et actuelles.

### **L'évaluation externe**

Les deux personnes expertes retenues étaient Mme Marcienne Lévesque, professeure associée à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal et M. Fernand Gervais, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Les deux experts ont procédé à une visite à l'Université de Sherbrooke le vendredi 17 octobre 2003.

Les experts ont reconnu que la démarche d'évaluation avait été réalisée en respectant la Politique de l'Université. Ils ont aussi reconnu la qualité du travail effectué même si leurs avis sont différents sur certaines questions.

Les avis divergent en effet quant à la valeur de la démarche méthodologique entreprise et ils sont convergents quant aux recommandations formulées par le C.É.P. Ainsi, concernant les divergences, l'un des experts externes est d'avis que la démarche proposée est « rigoureuse et impressionnante » et que la méthodologie est « particulièrement intéressante notamment au plan de l'analyse des données ». L'autre expert est, au contraire, critique par rapport à l'« économie de moyens » de l'étude du CÉP; il écrit : « cela ne va pas jusqu'à en miner la crédibilité, mais force est d'admettre qu'en bout de course le résultat de la démarche est à la mesure des moyens utilisés ». Toutefois, en ce qui concerne les recommandations auxquelles est arrivé le C.É.P., les experts externes sont cette fois en accord avec les sept propositions mises de l'avant.

En effet, malgré les limites soulevées, les évaluateurs externes s'entendent pour dire que la démarche d'évaluation se termine sur un ensemble cohérent et pertinent de recommandations formulées en des termes non équivoques dessinant un canevas de premier plan pour les opérations à venir. De plus, les évaluateurs externes affirment sans ambiguïté que les programmes de Maîtrise, de Diplôme et les microprogrammes sont de très bonne qualité et qu'ils répondent avec souplesse et pertinence aux besoins et aux attentes des enseignantes et des enseignants en formation. Cependant, bien que ces programmes méritent d'être maintenus, ils gagneraient à subir des modifications

majeures à la lumière des recommandations du C.É.P., particulièrement les recommandations 1, 2 et 3. Les évaluateurs recommandent d'ailleurs, à cet effet, qu'un comité de refonte de la Maîtrise soit créé, présidé par un professeur, qui aura pour mandat de conceptualiser un nouveau programme en s'appuyant fermement sur les résultats de l'évaluation.

### **Le rapport final**

Suite à la réception des avis des experts externes, la Faculté a revu le Rapport d'autoévaluation et a décidé de le présenter tel quel au Conseil de la Faculté d'éducation qui l'a approuvé lors de son assemblée du 15 mars 2004. Le Conseil a au même moment approuvé le Plan de réalisation des recommandations issues de cette évaluation.

### **Les décisions**

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au Sous-comité du Conseil universitaire, chargé des dossiers d'évaluation périodique, en mai 2004. Le Sous-comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait les exigences de la *Politique* de l'Université. Le Sous-comité, compte tenu de l'insuffisance des informations fournies dans le Rapport, s'est toutefois avoué incapable de se prononcer sur la qualité et la pertinence de ce programme. Malgré cette difficulté, le Sous-comité a considéré que Plan de réalisation des recommandations proposé par la Faculté d'éducation, moyennant certaines améliorations, serait en mesure d'amener une révision efficace du programme, révision qui semble essentielle si on veut pouvoir assurer sa qualité et sa pertinence.

Le Rapport d'évaluation périodique de la Maîtrise en enseignement, le Plan de réalisation des recommandations et le Résumé de l'évaluation, accompagnés de l'avis du Sous-comité, ont été soumis au Conseil universitaire le 15 juin 2004. Le Conseil a considéré que la démarche d'évaluation avait été menée conformément à la *Politique* et a approuvé le présent résumé de cette évaluation; il a enfin recommandé au Conseil d'administration de donner les suites appropriées à ce dossier.

Le Conseil d'administration a pour sa part été saisi du dossier le 29 juin 2004. Il a approuvé le plan de réalisation des recommandations issues de cette évaluation sous réserve de l'acceptation par le Comité de direction des suites qui en découlent et a confié à la Faculté d'éducation la responsabilité de donner suite à ce plan.